

IV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1910

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1910 s'élève à . . . . .	fr.	30,265,900	»
Les crédits alloués pour 1909 montent à . . . . .		28,900,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,365,700	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

## A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1910 . . . . .	fr.	28,185,900	»
— 1909 . . . . .		27,975,200	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	210,700	»

## B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1910 . . . . .	fr.	2,080,000	»
— 1909 . . . . .		925,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,155,000	»

soit en plus pour 1910 . . . . . fr. 1,365,700 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

**PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.**CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

## ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	658,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		648,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	10,000	»

destinée à accorder des augmentations de traitement réglementaires et à pourvoir aux places dont la création serait reconnue nécessaire.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE II.

## ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	3,620,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		3,549,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	71,000	»

nécessité principalement par la création récente d'une douzaine de places de magistrat et de greffier adjoint (loi du 3 août 1909 et arrêté royal du 13 septembre suivant), ainsi que de trois emplois inférieurs dans les parquets et dans les greffes; le surplus de l'augmentation résulte de l'application des lois et des règlements concernant les traitements.

## CHAPITRE VI.

## PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.

ART. 25. — *Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	12,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		9,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	3,000	»

nécessité par le grand nombre d'anciennes lois et ordonnances prêtes à être publiées.

## CHAPITRE VII.

## CULTES.

ART. 30. — *Culte protestant et anglican. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	92,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		91,700	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	300	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 32. — *Culte israélite — Personnel.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	26,700	»
— alloué pour 1909. . . . .		24,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	2,100	»

L'augmentation des articles 30 et 32 est demandée en vue de la création, reconnue nécessaire, d'une place de pasteur du culte protestant et d'une place de ministre officiant du culte israélite.

ART. 34 — *Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	10,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		25,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	15,000	»

résultant de la suppression de la charge temporaire de 15,000 francs portée aux Budgets des deux années précédentes en vue de subsides pour la construction d'un temple anglican à Anvers.

## CHAPITRE VIII.

## BIENFAISANCE.

## Écoles de bienfaisance de l'État.

ART. 38. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements.*

Crédit demandé pour 1910. . . . .	fr.	625,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		619,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	6,000	»

destinée à accorder des augmentations de traitement dans les limites des dispositions réglementaires.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 39. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Éèves mis à la disposition du Gouvernement.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	900,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		820,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	80,000	»

destinée à mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés. Les dépenses imputées sur le Budget de l'exercice 1908 s'élèvent déjà à 873,000 francs et l'on prévoit pour l'exercice 1909 une dépense aussi forte.

ART. 40. — *Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	330,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		334,700	»
		<hr/>	
DIMINUTION. . . . .	fr.	4,700	»

admissible d'après les nécessités prévues.

## CHAPITRE IX.

## PRISONS.

ART. 45. — *Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. Armement du personnel.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	37,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		36,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,000	»

destinée à couvrir les frais d'habillement des agents chargés de la surveillance, dont le nombre vient d'être augmenté.

ART. 46. — *Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	20,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		18,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	2,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	4,597,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		4,573,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	24,000	»

destinée à la création de quatorze places de fonctionnaires et d'employés nécessaires pour l'occupation de la prison de Forest et pour le renforcement du personnel dans diverses prisons.

ART. 50. — *Patronage des condamnés libérés.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	45,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		40,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	5,000	»

nécessité par le développement que prennent les œuvres de patronage. Il importe de mettre à la disposition des comités les ressources nécessaires pour leur permettre de réaliser leur mission.

## CHAPITRE XI.

## TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.

ART. 53. — *Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	60,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		40,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	20,000	»

nécessaire pour mettre le crédit à la hauteur des besoins constatés.

## CHAPITRE XII.

## DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 59. — *Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	17,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		14,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	3,000	»

en vue de permettre de subsidier des revues scientifiques relatives au droit.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

## CHAPITRE XIII.

## SERVICES DIVERS.

ART. 60. — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 220,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné à la continuation des travaux en cours.

ART. 61. — *Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel.*

Crédit demandé : 270,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné notamment à la continuation des travaux de construction et d'amélioration entrepris aux écoles de bienfaisance de Ruysselede, de Moll, de Saint-Hubert et d'Ypres.

ART. 62. — *Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné à la continuation des travaux de parachèvement.

ART. 63. — *Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon.*

Crédit demandé : 600,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné à couvrir les dépenses restant à faire pour l'achèvement des travaux de construction.

ART. 64. — *Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Ce crédit est destiné au parachèvement des travaux.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 65. — *Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

Ce nouveau crédit est destiné à payer à la commune de Boitsfort une partie du subside promis.

ART. 66 (nouveau). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Il n'a été porté aucun crédit pour cet objet au Budget de 1909. Les travaux ont pu cependant continuer durant cette année, grâce aux fonds votés pour l'exercice 1908. Un nouveau crédit est maintenant nécessaire.

ART. 67 (nouveau). — *Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Construction d'une section pour aliénés criminels.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à la construction d'un quartier pour aliénés criminels, en remplacement des installations actuelles, qui sont des plus défectueuses.

---

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

## LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1910 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-huit millions cent quatre-vingt-cinq mille neuf cents francs . . . . fr. 28,185,900 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions quatre-vingt mille francs . . . . . 2,080,000 »

Soit ensemble à la somme de trente millions deuxcentsoixante-cinq mille neuf cents francs. . . . . fr. 30,265,900 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 19 octobre 1909.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,*

L. DE LANTSHEERE.

*Le Ministre des Finances,*

JUL. LIEBAERT.

## LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar '1910 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van acht en twintig miljoen honderd vijf en tachtig duizend negen honderd frank . . . . fr. 28,185,900 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van twee miljoen tachtig duizend frank . . . . . 2,080,000 »

Te zamen op de som van dertig miljoen twee honderd vijf en zestig duizend negen honderd frank. . . . . fr. 30,265,900 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 19 October 1909.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Justitie,**De Minister van Financiën,*

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1910.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	658,000 •	
3	Matériel . . . . .	90,000 •	793,000 •
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale . . . . .	9,000 •	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .	15,000 •	
<b>CHAPITRE II.</b>			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel . . . . .	299,000 •	
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe. . . . .	5,200 •	
8	Cours d'appel. — Personnel . . . . .	1,479,000 •	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes . . . . .	55,000 •	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel . . . . .	3,620,000 •	7,694,200 •
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes . . . . .	29,000 •	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel . . . . .	2,189,000 •	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes. . . . .	45,000 •	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE  
VOOR HET DIENSTJAAR 1910.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
<b>MIDDENBESTUUR.</b>			
1	Jaarwedde van den Minister . . . . .	21,000 "	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden . . . . .	658,000 "	
3	Materieel . . . . .	90,000 "	793,000 .
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangenenissen . . . . .	9,000 "	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands . . . . .	15,000 "	
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
<b>RECHTERLIJKE MACHT.</b>			
6	Hof van verbreking. — Personeel . . . . .	292,000 "	
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie . . . . .	5,200 "	
8	Hoven van beroep. — Personeel . . . . .	1,470,000 "	
9	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies . . . . .	35,000 "	7,694,200 .
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel . . . . .	3,620,000 "	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies . . . . .	20,000 "	
12	Vredegerichten en politierechtbanken. — Personeel . . . . .	2,189,000 "	
13	Vredegerichten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies . . . . .	45,000 "	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE III.</b>			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général. . . . .	42,500 .	
15	Cour militaire. — Matériel . . . . .	2,000 .	
			158,500 .
16	Conseils de guerre — Personnel . . . . .	106,000 .	
17	Conseils de guerre. — Matériel . . . . .	8,000 .	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	2,400,000 .	
19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels. . . . .	1,000 .	2,416,000 .
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires. . . . .	15,000 .	
<b>CHAPITRE V.</b>			
PALAIS DE JUSTICE			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre . . . . .	80,000 .	80,000 .
<b>CHAPITRE VI.</b>			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> . . . . .	500,000 .	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires . . . . .	140,000 .	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
<b>KRIJGSGERECHT.</b>			
14	Krijggerechtshof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal . . . . .	42,500 "	
15	Krijggerechtshof. — Materieel . . . . .	2,000 "	
16	Krijgsraden. — Personeel . . . . .	106,000 "	158,500
17	Krijgsraden. — Materieel . . . . .	8,000 "	
<b>HOOFDSTUK IV.</b>			
<b>GERECHTSKOSTEN.</b>			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelve tarieven verreefd.) Kosten van beteekening der uitdrijvingsbesluiten. (Onbepaald krediet.) . . . . .	2,400,000 "	
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen . . . . .	1,000 "	2,416,000
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen . . . . .	15,000 "	
<b>HOOFDSTUK V.</b>			
<b>PALEIZEN VAN JUSTITIE.</b>			
21	Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederegerechten. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergelding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden. . . . .	80,000 "	80,000
<b>HOOFDSTUK VI.</b>			
<b>OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURY'S.</b>			
22	Jaarwedden en dagloonen van het personeel van bestuur en werkhuisen van den <i>Moniteur</i> . . . . .	500,000 "	
25	Drukken van de <i>Verzameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken . . . . .	140,000 "	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel.	8,000 •	470,000 •	
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	12,000 •		
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois . . . . .	10,000 •		
<b>CHAPITRE VII.</b>				
<b>CULTES.</b>				
27	Clergé supérieur du culte catholique . . . . .	316,500 •	7,404,000 •	
28	Clergé inférieur du culte catholique . . . . .	6,045,000 •		
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises. . . . .	900,000 •		
30	Culte protestant et anglican. — Personnel. . . . .	92,000 •		
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .	15,000 •		
32	Culte israélite. — Personnel . . . . .	26,700 •		
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .	1,000 •		
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite . . . . .	10,000 •		
<b>CHAPITRE VIII.</b>				
<b>BENÉVOLENCE.</b>				
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. ( <i>Credit non limitatif.</i> ) . . . . .	3,500,000 •		

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel . . . . .	8,000	470,000
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen . . . . .	12,000	
26	Jaarwedden en vergoedingen van beambten geacht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten . . . . .	10,000	
<b>HOOFDSTUK VII.</b>			
<b>EEREDIENSTEN.</b>			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst . . . . .	516,500	
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst . . . . .	6,045,000	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubilering van de kerken. . . . .	900,000	
50	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel. . . . .	92,000	7,404,000
51	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven . . . . .	13,000	
52	Israëlitische eeredienst — Personeel . . . . .	26,700	
53	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven. . . . .	1,000	
54	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd. . . . .	10,000	
<b>HOOFDSTUK VIII.</b>			
<b>WELDADIGHEID.</b>			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet) . . . . .	3,500,000	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
36	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre . . . . .	150,000 •	
37	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles. . . . .	15,000 •	
	<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>		
38	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements . . . . .	625,000 •	5,577,000 •
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement . . . . .	900,000 •	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles . . . . .	330,000 •	
41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .	52,000 •	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance . . . . .	5,000 •	
	<b>CHAPITRE IX.</b>		
	PRISONS.		
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation . . . . .	1,210,000 •	
44	Salaires des détenus. . . . .	215,000 •	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel . . . . .	37,000 •	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés. . . . .	20,000 •	
47	Traitements des fonctionnaires et employés . . . . .	1,597,000 •	5,349,200 •
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés. . . . .	30,200 •	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
56	Toelagen te verleenen : 1 <sup>o</sup> als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 <sup>o</sup> tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog. . . . .	150,000	»
37	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteiten van toezicht dezer laatste gestichten .	15,000	»
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
38	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteiten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten . . . .	625,000	5,577,000
39	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen . . . . .	900,000	»
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel. — Gebouwen en onroerende goederen.	550,000	»
41	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten . .	52,000	»
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid. . . . .	5,000	»
<b>HOOFDSTUK IX.</b>			
<b>GEVANGENISSEN.</b>			
43	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren . . . . .	1,210,000	»
44	Werkloon der gevangenen . . . . .	215,000	»
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	37,000	»
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten . . . . .	20,000	3,349,200
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten. . . . .	1,597,000	»
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten. . . . .	50,200	»

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
49	Frais d'impression et de bureau . . . . .	20,000 »	
50	Patronage des condamnés libérés . . . . .	45,000 »	
51	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles . . . . .	175,000 »	
<b>CHAPITRE X.</b>			
<b>FRAIS DE POLICE.</b>			
52	Mesures de sûreté publique . . . . .	60,000 »	60,000 »
<b>CHAPITRE XI.</b>			
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.</b>			
53	Traitemens temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .	60,000 »	
54	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre relatifs à l'exercice 1910 et aux exercices clos.) ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	20,000 »	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1910 et aux exercices clos.) ( <i>Crédit non limitatif</i> ) . . . . .	16,000 »	
56	Secours à des ministres des cultes . . . . .	50,000 »	167,000 »
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse . . . . .	51,000 »	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département . . . . .	10,000 »	
<b>CHAPITRE XII.</b>			
<b>DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
59	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	17,000 »	17,000 »
<b>TOTAL . . . . .fr.</b>			<b>28,185,900 »</b>

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
40	Druk- en kanteerkosten . . . . .	20,000 "	
50	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden . . . . .	45,000 "	
51	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van goederen. . . . .	175,000 "	
<b>HOOFDSTUK X.</b>			
<b>POLITIEKOSTEN.</b>			
52	Maatregelen van openbare veiligheid . . . . .	60,000 "	60,000 "
<b>HOOFDSTUK XI.</b>			
<b>WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.</b>			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten . . . . .	60,000 "	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1910 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.) . . . . .	20,000 "	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1910 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.) . . . . .	16,000 "	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten . . . . .	30,000 "	167,000 "
57	Te verlenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangende diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden . . . . .	51,000 "	
58	Te verlenen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangende diensten . . . . .	10,000 "	
<b>HOOFDSTUK XII.</b>			
<b>VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>			
59	Toelagen aan wetenschappelijke tijdschriften, betreffende de rechtwetenschap; aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken; onvoorziene uitgaven niet in de Begrooting beschreven. . . . .	17,000 "	17,000 "
		TOTAAL . . . fr.	28,185,900 "

## BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
<b>CHAPITRE XIII.</b>			
<b>SERVICES DIVERS.</b>			
60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Travaux de construction et de parachèvement. . . . .	220,000 »	2,080,000 »
61	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel . . . . .	270,000 »	
62	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement . . . . .	600,000 »	
63	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon . . . . .	600,000 »	
64	Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges; construction des clochers de l'église . . . . .	50,000 »	
65	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort . . . . .	110,000 »	
66	Construction d'une maison de refuge pour femmes. . . . .	200,000 »	
67	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Construction d'une section pour aliénés criminels.	50,000 »	
<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . .</b>		<b>fr.</b>	<b>50,265,900 »</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 19 octobre 1909.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de la Justice,*

L. DE LANTSHEERE.

*Le Ministre des Finances,*

JUL. LIEBAERT.

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK XIII.</b>			
<b>VERSCHILLENDE DIENSTEN.</b>			
60	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaerde en Brussel. — Werken tot aanbouw en voltooiing . . . . .	220,000 »	
61	Vergrootings- en verbeteringswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat. — Aankoop van gronden. — Materieel met het oog op de herinrichting van het beroeps- onderwijs . . . . .	270,000 »	
62	Onze Lieve-Vrouw kerk van Laeken. — Voltooiing . . . . .	600,000 »	
63	Bouwen van eene nieuwe kerk voor de parochie Sint-Martinus, te Aarlen . . . . .	600,000 »	
64	Kerk der III. Petrus en Paulus te Oostende. — Optrekken, als bijgebouw, eener bidkapel bestemd tot het ontvangen van het monument opgericht ter nagedachtenis van de eerste Koningin der Belgen; bouwen der torens van de kerk . . . . .	50,000 »	2,080,000 »
65	Toelage aan de gemeente Watermael-Boschvoorde voor het bouwen van de kerk te Boschvoorde . . . . .	110,000 »	
66	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen . . . . .	200,000 »	
67	Staats-krankzinnigengesticht te Doornik. — Bouwen van eene afdeling voor misdadige krankzinnigen. . . . .	50,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE. . . fr.			50,265,900 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 19<sup>de</sup> October 1909.

**LÉOPOLD.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Justitie,*

L. DE LANTSHEERE.

*De Minister van Financiën,*

JUL. LIEBAERT.



DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1910

---



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	.	21,000	21,000	
658,000	648,000	10,000	.	625,000	598,186 87	(1) Application de l'article 5 de l'arrêté organique. (2) Application à 4 directeurs généraux de l'article 5 de l'arrêté organique. (3) Un inspecteur général avec rang et traitement de directeur général et application de l'article 5 de l'arrêté organique aux deux inspecteurs généraux. (4) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique. (5) Deux contrôleurs avec rang et traitement de chef de division. (6) Application de l'article 5 de l'arrêté organique à 2 commis de 1 <sup>re</sup> classe.
679,000	669,000	10,000	.	646,000	619,186 87	(7) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 3 septembre 1890. (8) Id. à 3 messagers. (9) Id. à 2 nettoyeuses.

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																						
			REPORT. . . fr.																																																					
<i>Matériel.</i>																																																								
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc. . . . .	fr.	45,000	»																																																			
3	b.	Éclairage et chauffage . . . . .		18,000	»																																																			
	c.	Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles . . . . .		27,000	»																																																			
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale . . . . .																																																						
5	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . . .																																																						
TOTAL DU CHAPITRE 1 <sup>er</sup> . . . . .			fr.																																																					
 <b>CHAPITRE II.</b>  ORDRE JUDICIAIRE.  COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>																																																								
<table border="1" style="float: right; margin-right: 20px;"> <thead> <tr> <th style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">NOMBRE d'agents</th> <th>APPOINTEMENTS PAR AN.</th> <th>MONTEMENT de la DÉPENSE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td>17,200</td><td>17,200</td></tr> <tr><td>1</td><td>13,900</td><td>13,900</td></tr> <tr><td>15</td><td>11250 à 12150</td><td>172,650</td></tr> <tr><td>1</td><td>16,500</td><td>16,500</td></tr> <tr><td>2</td><td>12,300</td><td>24,600</td></tr> <tr><td>1</td><td>9,300</td><td>9,300</td></tr> <tr><td>2</td><td>5700 à 6000</td><td>11,700</td></tr> <tr><td>1</td><td>4,800</td><td>4,800</td></tr> <tr><td>1</td><td>3,000</td><td>3,000</td></tr> <tr><td>3</td><td>1300 à 3000</td><td>6,200</td></tr> <tr><td>5</td><td>1700 à 2260</td><td>5,860</td></tr> <tr><td>6</td><td>750</td><td>4,500</td></tr> <tr><td>»</td><td>»</td><td>200</td></tr> <tr><td>»</td><td>»</td><td>500</td></tr> <tr><td>»</td><td>»</td><td>100</td></tr> <tr><td>»</td><td>»</td><td>1,390</td></tr> </tbody> </table>						NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTEMENT de la DÉPENSE.	1	17,200	17,200	1	13,900	13,900	15	11250 à 12150	172,650	1	16,500	16,500	2	12,300	24,600	1	9,300	9,300	2	5700 à 6000	11,700	1	4,800	4,800	1	3,000	3,000	3	1300 à 3000	6,200	5	1700 à 2260	5,860	6	750	4,500	»	»	200	»	»	500	»	»	100	»	»	1,390
NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTEMENT de la DÉPENSE.																																																						
1	17,200	17,200																																																						
1	13,900	13,900																																																						
15	11250 à 12150	172,650																																																						
1	16,500	16,500																																																						
2	12,300	24,600																																																						
1	9,300	9,300																																																						
2	5700 à 6000	11,700																																																						
1	4,800	4,800																																																						
1	3,000	3,000																																																						
3	1300 à 3000	6,200																																																						
5	1700 à 2260	5,860																																																						
6	750	4,500																																																						
»	»	200																																																						
»	»	500																																																						
»	»	100																																																						
»	»	1,390																																																						
		Premier président . . . . .	1	17,200	17,200																																																			
		Président de chambre . . . . .	1	13,900	13,900																																																			
		Conseillers . . . . .	15	11250 à 12150	172,650																																																			
		Procureur général . . . . .	1	16,500	16,500																																																			
		Avocats généraux . . . . .	2	12,300	24,600																																																			
		Greffier en chef . . . . .	1	9,300	9,300																																																			
		Greffiers adjoints . . . . .	2	5700 à 6000	11,700																																																			
6	»	Secrétaire du parquet . . . . .	1	4,800	4,800																																																			
		Commis — . . . . .	1	3,000	3,000																																																			
		Employés du greffe : traitements fixes . . . . .	3	1300 à 3000	6,200																																																			
		Messagers . . . . .	5	1700 à 2260	5,860																																																			
		Huissiers audienciers . . . . .	6	750	4,500																																																			
		Indemnités pour frais d'exécution des lois électorales . . . . .	»	»	200																																																			
		Indemnité pour le service du cabinet du premier président . . . . .	»	»	500																																																			
		Indemnité pour dépenses accidentelles de greffe . . . . .	»	»	100																																																			
		Augmentations de traitements . . . . .	»	»	1,390																																																			
 <i>Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe.</i>																																																								
7	»	La Cour . . . . .	»	»	»																																																			
		Le parquet . . . . .	»	»	»																																																			
		Dépenses éventuelles . . . . .	»	»	»																																																			
		Indemnités pour le matériel de greffe . . . . .	»	»	»																																																			
A REPORTER. . . . .			fr.																																																					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
679,000	669,000	10,000	»	646,000	619,186 87	
90,000	90,000	»	»	95,800	89,906 64	
9,000	9,000	»	»	15,800	8,959 50	
15,000	15,000	»	»	15,600	14,612 80	
795,000	783,000	10,000	»	775,200	732,645 81	
AUGMENTATION. . fr.		10,000				
292,000	292,000	»	»	294,000	280,275 89	
5,200	5,200	»	»	5,200	5,238 55	
297,200	297,200	»	»	299,200	285,512 24	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
297,200	297,200	»	»	299,200	285,512 24	
1,479,000	1,479,000	»	»	1,452,000	1,449,363 16	
35,000	35,000	»	»	35,000	55,622 90	
1,811,200	1,811,200	»	»	1,786,200	1,768,408 50	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,811,200	1,811,200	,	»	1,786,200	1,768,498 30	
5,620,000	5,549,000	71,000	»	5,501,000	5,416,486 15	
5,431,200	5,360,200	71,000	»	5,287,200	5,184,984 45	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		Tribunaux de Commerce.				
		REPORT. . . . . fr.				
					3,097,650	
	d.	Greffiers de tribunaux de commerce de 1 <sup>re</sup> classe (Anvers et Bruxelles) . . . . .	2	11,200 à 12,000	23,200	158,175
		Greffiers adjoints de tribunaux de commerce de 1 <sup>re</sup> classe (Anvers et Bruxelles) . . . . .	8	6000 à 6900	52,500	
		Greffiers de tribunaux de commerce de 2 <sup>e</sup> classe (Gand et Liège) . . . . .	2	8130 à 8175	16,325	
		Greffiers adjoints de tribunaux de commerce de 2 <sup>e</sup> classe (Gand et Liège) . . . . .	4	4000 à 4050	16,050	
		Greffiers de tribunaux de commerce de 3 <sup>e</sup> classe (Alost, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers) . . . . .	10	4500 à 6000	50,500	500
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier . . . . .	»	»	500	
	e.	Employés des greffes des tribunaux de première instance :				564,175
		Traitements fixes . . . . .	152	200 à 2500	169,100	
		Émoluments et salaires . . . . .	»	»	40,000	141,900
		Employés des greffes des tribunaux de commerce :				
		Traitements fixes . . . . .	62	200 à 4800	141,900	10,000
		Émoluments et salaires . . . . .	»	»	10,000	
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe . . . . .	»	»	675	2,000
		Augmentations de traitements . . . . .	»	»	2,000	
						3,620,000
11	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes . . . . .				
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE. — <i>Personnel.</i>				
		Juges de justices de paix de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	17	7000 à 9500	157,500	1,250,100
		— — — 2 <sup>e</sup> — . . . . . (1)	18	6000 à 8900	150,200	
		— — — 3 <sup>e</sup> — . . . . .	59	5000 à 7300	565,600	
		— — — 4 <sup>e</sup> — . . . . . (2)	128	4000 à 7600	618,800	
		Greffiers de justices de paix de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	17	4600 à 6700	99,500	779,700
		— — — 2 <sup>e</sup> — . . . . . (3)	18	3800 à 6700	95,100	
		— — — 3 <sup>e</sup> — . . . . .	59	3000 à 5100	221,500	
		— — — 4 <sup>e</sup> — . . . . . (4)	128	2200 à 5600	365,600	
		Employés des greffes :				154,900
		Traitements . . . . .	82	1200 à 2400	118,900	
		Salaires . . . . .	»	»	36,000	100
		Indemnités pour dépenses accidentelles de greffe . . . . .	»	»	»	
		Augmentations de traitements . . . . .	»	»	»	4,200
13	»	Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes . . . . .				
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,451,200	5,560,200	71,000	»	5,287,200	5,184,984 45	
29,000	29,000	»	»	50,000	31,746 79	
2,189,000	2,189,000	»	»	2,167,000	2,141,568 38	(1) 3 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1 <sup>re</sup> classe. (Loi du 25 no- vembre 1889.) (2) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 <sup>e</sup> classe. (Id.) (3) 4 titulaires jouissent, etc., de la 1 <sup>re</sup> classe. (Id.) (4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2 <sup>e</sup> classe. (Id.)
45,000	45,000	»	»	45,000	42,054 45	
7,694,200	7,625,200	71,000	»	7,529,200	7,400,554 07	
AUGMENTATION. . fr.		71,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la dépense.
<b>CHAPITRE III.</b>					
<b>JUSTICE MILITAIRE.</b>					
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel. — Indemnité pour le service du secrétariat de l'auditeur général.</i>					
14	"	Président . . . . .	1	11,100	11,100
		Auditeur général . . . . .	1	10,800	10,800
		Substitut de l'auditeur général . . . . .	1	7,700	7,700
		Greffier . . . . .	1	4,900	4,900
		Id. adjoint . . . . .	1	3,200	3,200
		Messagers . . . . .	2	1800 à 2160	3,800
		Augmentations de traitements . . . . .	"	"	"
		Indemnité pour le service de l'auditorat général . . . . .	"	"	4,000
15	"	Cour militaire. — Matériel . . . . .			
<b>CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.</b>					
		Auditeurs militaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	7100 à 7400	14,500
		Substituts . . . . .	2	4000 à 4600	8,600
		Auditeurs militaires de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	5	7000 à 7800	22,200
		Substituts . . . . .	2	4,600	9,200
		Auditeurs militaires de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	6500 à 6800	13,500
		Greffiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	5,800	7,600
		Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	3	5500 à 5600	10,500
		Id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	2	5,400	6,800
16	"	Greffiers adjoints de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	2000 à 2400	4,400
		Id. de 2 <sup>e</sup> id. . . . .	1	4,800	4,800
		Id. de 3 <sup>e</sup> id. . . . .	"	"	"
		Employés dans les auditorats . . . . .	2	2400 à 2800	4,300
		Messagers . . . . .	2	1,500	2,600
		Huissiers . . . . .	"	"	200
		Indemnités et augmentations de traitement . . . . .	"	"	"
17	"	Conseils de guerre. — Matériel . . . . .			
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.					
<b>CHAPITRE IV.</b>					
<b>FRAIS DE JUSTICE.</b>					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais de communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion ( <i>Credit non limitatif</i> ):					
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires . . . . .			2,550,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique . . . . .			50,000
19	"	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels . . . . .			
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires . . . . .			
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.					

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
42,500	42,500	»	»	42,000	41,129 98	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,571 20	
106,000	106,000	»	»	106,000	101,549 52	
8,000	8,000	»	»	8,000	7,202 19	
158,500	158,500	»	»	158,000	151,452 69	
2,400,000	2,400,000	»	»	2,400,000	2,679,261 89	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	15,000	»	»	15,000	15,000 »	
2,416,000	2,416,000	»	»	2,416,000	2,695,261 85	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
<b>CHAPITRE V.</b>																									
<b>PALAIS DE JUSTICE.</b>																									
21	»	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre . . . . .																							
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.																							
<b>CHAPITRE VI.</b>																									
<b>PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.</b>																									
22	»	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur . . . . .</td> <td style="text-align: right;">9,600 »</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 25,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité. . . . .</td> <td style="text-align: right;">900 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable. . . . .</td> <td style="text-align: right;">4,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis. . . . .</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis classeur. . . . .</td> <td style="text-align: right;">2,900 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge . . . . .</td> <td style="text-align: right;">900 »</td> </tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse. . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités . . . . .</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 277,000 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers. . . . .</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur . . . . .	9,600 »	} 25,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité. . . . .	900 »	1 Secrétaire comptable. . . . .	4,000 »	1 Commis. . . . .	2,400 »	1 Commis classeur. . . . .	2,900 »	1 Concierge . . . . .	900 »	1 Nettoyeuse. . . . .	1,000 »	Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités . . . . .	1,500 »	} 277,000 »	Personnel des ateliers. . . . .	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur . . . . .	9,600 »	} 25,000 »																							
1 Contrôleur de la comptabilité. . . . .	900 »																								
1 Secrétaire comptable. . . . .	4,000 »																								
1 Commis. . . . .	2,400 »																								
1 Commis classeur. . . . .	2,900 »																								
1 Concierge . . . . .	900 »																								
1 Nettoyeuse. . . . .	1,000 »																								
Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités . . . . .	1,500 »	} 277,000 »																							
Personnel des ateliers. . . . .																									
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires . . . . .																							
24	»	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel . . . . .																							
25	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique . . . . .																							
26	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois. . . . .																							
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.																							

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	»	»	80,000	54,520 48	
80,000	80,000	»	»	80,000	54,520 48	
500,000	500,000	»	»	301,600	292,999 54	
140,000	140,000	»	»	160,500	117,569 41	
8,000	8,000	»	»	8,000	5,854 50	
12,000	9,000	3,000	»	16,400	8,913 58	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,881 55	
470,000	467,000	3,000	»	496,500	435,218 58	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		<b>CHAPITRE VII.</b>			
		<b>CULTES.</b>			
27	>	<b>Clergé supérieur du culte catholique :</b>			
		<b>CLERGÉ SUPÉRIEUR.</b>			
		<b>NOMBRE d'agents.</b>	<b>Appointements par an.</b>	<b>TOTAL des traitements.</b>	
		Archevêque . . . . .	1	21,000 »	21,000 »
		Evêques . . . . .	5	16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat . . . . .	»	»	28,600 »
		Secrétaires d'archevêché . . . . .	5	1,500 »	4,500 »
		— d'évêché . . . . .	10	1,000 »	10,000 »
		Vicaires généraux . . . . .	4	4,800 »	18,000 »
		— — . . . . .	10	4,000 »	40,000 »
		Chanoines . . . . .	35	2,400 »	79,200 »
		— — . . . . .	19	2,000 »	38,000 »
28	>	<b>Clergé inférieur du culte catholique :</b>			
		<b>CLERGÉ INFÉRIEUR.</b>			
		<b>NOMBRE d'agents.</b>	<b>Appointements par an.</b>	<b>TOTAL des traitements.</b>	
		Curés de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	142	2,100 »	298,200 »
		Curés de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	40	1,800 »	72,000 »
		— — . . . . .	34	1,600 »	54,400 »
		— — . . . . .	34	1,400 »	47,600 »
		Desservants . . . . .	810	1,400 »	1,154,000 »
		— — . . . . .	969	1,200 »	1,162,800 »
		— — . . . . .	1,273	1,000 »	1,273,000 »
		Chapelains . . . . .	4	1,000 »	4,000 »
		— — . . . . .	49	900 »	44,100 »
		— — . . . . .	101	800 »	80,800 »
		Vicaires . . . . .	16	1,000 »	16,000 »
		— — . . . . .	966	900 »	869,400 »
		— — . . . . .	1,130	800 »	904,000 »
		Places restant à créer en 1909 . . . . .	»	»	53,800 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. — Places nouvelles à créer en 1910. — Élévation de cures de la 2 <sup>e</sup> classe à la 1 <sup>re</sup> . . . . .	»	»	50,900 »
29	>	<b>Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises . . . . .</b>			

A REPORTER. . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
316,500	316,300	»	»	515,900	514,833 52	
6,045,000	6,045,000	»	»	5,939,000	5,887,616 89	
900,000	900,000	»	»	900,000	900,000 »	
7,261,300	7,261,300	»	»	7,154,900	7,102,450 21	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . fr.
30	>	Culte protestant et anglican. — <i>Personnel</i> :				
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.	
		Pasteurs . . . . .	7	4,000 »	28,000 »	
		— . . . . .	1	5,951 20	5,951 20	
		— . . . . .	1	5,528 »	5,528 »	
		— . . . . .	1	5,000 »	5,000 »	
		— . . . . .	2	2,900 »	5,800 »	
		— . . . . .	1	2,500 »	2,500 »	
		— . . . . .	5	2,400 »	12,000 »	
		— . . . . .	6	2,280 »	13,680 »	
		— . . . . .	1	2,000 »	2,000 »	
		— . . . . .	1	1,900 »	1,900 »	
		— . . . . .	5	1,200 »	6,000 »	
		Lecteur-chantre . . . . .	1	1,008 »	1,008 »	
		— . . . . .	1	762 »	762 »	
		— . . . . .	3	480 »	1,440 »	
		Sacristain . . . . .	1	504 »	504 »	
		Marguilliers. . . . .	2	258 »	516 »	
		— . . . . .	9	252 »	2,268 »	
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements . . . . .	»	»	5,162 80	
31	>	Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses . . . . .				
32	>	Culte israélite. — <i>Personnel</i> :				
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	
		Grand rabbin . . . . .	1	5,292 »	5,292 »	
		Rabbins . . . . .	2	2,500 »	5,000 »	
		Ministres officiants . . . . .	2	2,125 »	4,250 »	
		— — . . . . .	2	1,500 »	3,000 »	
		— — . . . . .	2	1,400 »	2,800 »	
		— — . . . . .	1	1,500 »	1,500 »	
		— — . . . . .	1	1,200 »	1,200 »	
		— — . . . . .	1	800 »	800 »	
		Secrétaire du consistoire. . . . .	1	800 »	800 »	
		Augmentations de traitements. . . . .	»	»	2,258 »	
35	>	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . . . .				
34	>	Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.				
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.						

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,261,300	7,261,300	»	»	7,154,900	7,102,450 21	
92,000	91,700	300	»	89,900	87,792 20	
13,000	13,000	»	»	13,000	9,472 72	
26,700	24,600	2,100	»	24,600	24,492 »	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	25,000	»	15,000	25,000	25,000 »	
7,404,000	7,416,600	2,400	15,000	7,308,400	7,250,207 15	
DIMINUTION . . fr.		12,600				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMERO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																																																																	
<b>CHAPITRE VIII.</b>																																																																																																																																																																																			
<b>BIENFAISANCE.</b>																																																																																																																																																																																			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>																																																																																																																																																																																			
35	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. ( <i>Crédit non limitatif</i> .)																																																																																																																																																																																	
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre																																																																																																																																																																																	
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.																																																																																																																																																																																	
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>																																																																																																																																																																																			
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> , y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements :																																																																																																																																																																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">PERSONNEL.</th> <th rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th> <th colspan="2">TRAITEMENTS</th> <th rowspan="2">TOTAL des traitements.</th> </tr> <tr> <th>minimum.</th> <th>maximum.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Directeurs . . . . .</td><td>4</td><td>5,000</td><td>7,000</td><td>22,500</td></tr> <tr><td>Directrice . . . . .</td><td>1</td><td>1,200</td><td></td><td>1,200</td></tr> <tr><td>Sous-directeurs . . . . .</td><td>1</td><td>3,000</td><td>4,500</td><td>4,950(*)</td></tr> <tr><td>Chefs de bureau . . . . .</td><td>3</td><td>3,000</td><td>4,500</td><td>10,700</td></tr> <tr><td>Aumôniers catholiques . . . . .</td><td>5</td><td>2,600</td><td>3,500</td><td>15,100</td></tr> <tr><td>Aumônier adjoint . . . . .</td><td>1</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>2,000</td></tr> <tr><td>Médecins . . . . .</td><td>5</td><td>2,400</td><td>2,800</td><td>15,200</td></tr> <tr><td>— adjoints . . . . .</td><td>1</td><td>1,800</td><td>2,200</td><td>2,200</td></tr> <tr><td>Instituteurs . . . . .</td><td>4</td><td>2,700</td><td>3,200</td><td>13,440(*)</td></tr> <tr><td>— adjoints . . . . .</td><td>21</td><td>2,000</td><td>2,400</td><td>45,950</td></tr> <tr><td>Agents comptables . . . . .</td><td>4</td><td>3,300</td><td>3,900</td><td>15,380</td></tr> <tr><td>Commis comptable . . . . .</td><td>1</td><td>2,700</td><td>3,400</td><td>3,500</td></tr> <tr><td>Commis de 1<sup>re</sup> classe . . . . .</td><td>15</td><td>2,200</td><td>2,900</td><td>37,300</td></tr> <tr><td>— de 2<sup>e</sup> classe . . . . .</td><td>2</td><td>1,700</td><td>2,100</td><td>4,100</td></tr> <tr><td>— de 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td><td>4</td><td>1,500</td><td>1,600</td><td>5,900</td></tr> <tr><td>Magasiniers . . . . .</td><td>5</td><td>1,700</td><td>2,100</td><td>9,400</td></tr> <tr><td>Surveillantes religieuses . . . . .</td><td>54</td><td>700</td><td>900</td><td>38,400</td></tr> <tr><td>Chefs-surveillants . . . . .</td><td>6</td><td>2,000</td><td>2,800</td><td>15,880</td></tr> <tr><td>Surveillants de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe . . . . .</td><td>129</td><td>1,200</td><td>1,900</td><td>205,800</td></tr> <tr><td>Préposés à la culture . . . . .</td><td>3</td><td>1,550</td><td>2,500</td><td>5,450</td></tr> <tr><td>Contremaîtres de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégorie . . . . .</td><td>8</td><td>1,150</td><td>3,000</td><td>15,800</td></tr> <tr><td>Professeur de coupe . . . . .</td><td>1</td><td>»</td><td>»</td><td>2,500</td></tr> <tr><td>— (abonnement au chemin de fer) . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>700</td></tr> <tr><td>Maîtres de musique . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>750</td></tr> <tr><td>Organistes, chantres, acolytes . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,720</td></tr> <tr><td>Aumôniers protestants et israélites . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>1,650</td></tr> <tr><td>Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.) . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td></tr> <tr><td>Frais de représentation . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td></tr> <tr><td>Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>75,750</td></tr> <tr><td>Augmentations éventuelles . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>10,000</td></tr> <tr><td>Frais de route et de séjour . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>8,650</td></tr> <tr><td>Frais d'habillement et d'équipement des surveillants . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>15,800</td></tr> <tr><td>Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>2,500</td></tr> <tr><td>Salaires des surveillants à l'essai . . . . .</td><td>»</td><td>»</td><td>»</td><td>9,070</td></tr> </tbody> </table>			PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS		TOTAL des traitements.	minimum.	maximum.	Directeurs . . . . .	4	5,000	7,000	22,500	Directrice . . . . .	1	1,200		1,200	Sous-directeurs . . . . .	1	3,000	4,500	4,950(*)	Chefs de bureau . . . . .	3	3,000	4,500	10,700	Aumôniers catholiques . . . . .	5	2,600	3,500	15,100	Aumônier adjoint . . . . .	1	1,800	2,200	2,000	Médecins . . . . .	5	2,400	2,800	15,200	— adjoints . . . . .	1	1,800	2,200	2,200	Instituteurs . . . . .	4	2,700	3,200	13,440(*)	— adjoints . . . . .	21	2,000	2,400	45,950	Agents comptables . . . . .	4	3,300	3,900	15,380	Commis comptable . . . . .	1	2,700	3,400	3,500	Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	15	2,200	2,900	37,300	— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	1,700	2,100	4,100	— de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	1,500	1,600	5,900	Magasiniers . . . . .	5	1,700	2,100	9,400	Surveillantes religieuses . . . . .	54	700	900	38,400	Chefs-surveillants . . . . .	6	2,000	2,800	15,880	Surveillants de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	129	1,200	1,900	205,800	Préposés à la culture . . . . .	3	1,550	2,500	5,450	Contremaîtres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	8	1,150	3,000	15,800	Professeur de coupe . . . . .	1	»	»	2,500	— (abonnement au chemin de fer) . . . . .	»	»	»	700	Maîtres de musique . . . . .	»	»	»	750	Organistes, chantres, acolytes . . . . .	»	»	»	1,720	Aumôniers protestants et israélites . . . . .	»	»	»	1,650	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.) . . . . .	»	»	»	10,000	Frais de représentation . . . . .	»	»	»	»	Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres . . . . .	»	»	»	75,750	Augmentations éventuelles . . . . .	»	»	»	10,000	Frais de route et de séjour . . . . .	»	»	»	8,650	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants . . . . .	»	»	»	15,800	Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite . . . . .	»	»	»	2,500	Salaires des surveillants à l'essai . . . . .	»	»	»	9,070
PERSONNEL.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS			TOTAL des traitements.																																																																																																																																																																														
		minimum.	maximum.																																																																																																																																																																																
Directeurs . . . . .	4	5,000	7,000	22,500																																																																																																																																																																															
Directrice . . . . .	1	1,200		1,200																																																																																																																																																																															
Sous-directeurs . . . . .	1	3,000	4,500	4,950(*)																																																																																																																																																																															
Chefs de bureau . . . . .	3	3,000	4,500	10,700																																																																																																																																																																															
Aumôniers catholiques . . . . .	5	2,600	3,500	15,100																																																																																																																																																																															
Aumônier adjoint . . . . .	1	1,800	2,200	2,000																																																																																																																																																																															
Médecins . . . . .	5	2,400	2,800	15,200																																																																																																																																																																															
— adjoints . . . . .	1	1,800	2,200	2,200																																																																																																																																																																															
Instituteurs . . . . .	4	2,700	3,200	13,440(*)																																																																																																																																																																															
— adjoints . . . . .	21	2,000	2,400	45,950																																																																																																																																																																															
Agents comptables . . . . .	4	3,300	3,900	15,380																																																																																																																																																																															
Commis comptable . . . . .	1	2,700	3,400	3,500																																																																																																																																																																															
Commis de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	15	2,200	2,900	37,300																																																																																																																																																																															
— de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	2	1,700	2,100	4,100																																																																																																																																																																															
— de 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	4	1,500	1,600	5,900																																																																																																																																																																															
Magasiniers . . . . .	5	1,700	2,100	9,400																																																																																																																																																																															
Surveillantes religieuses . . . . .	54	700	900	38,400																																																																																																																																																																															
Chefs-surveillants . . . . .	6	2,000	2,800	15,880																																																																																																																																																																															
Surveillants de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe . . . . .	129	1,200	1,900	205,800																																																																																																																																																																															
Préposés à la culture . . . . .	3	1,550	2,500	5,450																																																																																																																																																																															
Contremaîtres de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> catégorie . . . . .	8	1,150	3,000	15,800																																																																																																																																																																															
Professeur de coupe . . . . .	1	»	»	2,500																																																																																																																																																																															
— (abonnement au chemin de fer) . . . . .	»	»	»	700																																																																																																																																																																															
Maîtres de musique . . . . .	»	»	»	750																																																																																																																																																																															
Organistes, chantres, acolytes . . . . .	»	»	»	1,720																																																																																																																																																																															
Aumôniers protestants et israélites . . . . .	»	»	»	1,650																																																																																																																																																																															
Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.) . . . . .	»	»	»	10,000																																																																																																																																																																															
Frais de représentation . . . . .	»	»	»	»																																																																																																																																																																															
Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, et salaires des ouvriers libres . . . . .	»	»	»	75,750																																																																																																																																																																															
Augmentations éventuelles . . . . .	»	»	»	10,000																																																																																																																																																																															
Frais de route et de séjour . . . . .	»	»	»	8,650																																																																																																																																																																															
Frais d'habillement et d'équipement des surveillants . . . . .	»	»	»	15,800																																																																																																																																																																															
Affiliation des ouvriers libres à la Caisse de retraite . . . . .	»	»	»	2,500																																																																																																																																																																															
Salaires des surveillants à l'essai . . . . .	»	»	»	9,070																																																																																																																																																																															
A REPORTER . . . . . fr.																																																																																																																																																																																			

## DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	5,500,000	.	.	5,500,000	4,111,301 82	
150,000	150,000	.	.	150,000	150,000 .	
15,000	15,000	.	.	16,400	16,541 85	
625,000	619,000	6,000	.	619,000	589,856 63	
4,290,000	4,284,000	6,000	.	4,285,400	4,867,700 30	

(\*) Application de l'article 5 de l'arrête royal du 12 décembre 1896, fixant les traitements du personnel (augmentation du cinquième du taux maximum).

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NOMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . . fr.			
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement :			
59	a.	Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État . fr. 700,000 »			
	b.	Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité . . . . . 200,000 »			
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :			
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier et des instruments de travail. — Matières premières pour la fabrication, frais d'impression et de bureau . . fr. 108,000 »			
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole . . . . . 222,000 »			
41	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État . . . . .			
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance . . . . .			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . . fr.			
		CHAPITRE IX.			
		PRISONS.			
45	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation . . . . .			
44	»	Salaires des détenus . . . . .			
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel .			
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés . . . . .			
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :			
		<i>Personnel.</i>			
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
	Secrétaires des Commissions administratives . . . . .	3	2,000	3,000	9,200 (*)
	Secrétaire de la Commission centrale d'examen . . . . .	1	1,000	1,000	1,000 »
	Directeurs . . . . .	29	3,000	6,500	134,800 »
	— adjoints . . . . .	7	3,000	4,500	55,500 (*)
	Aumôniers catholiques . . . . .	29	700	2,800	55,500 »
	— adjoints . . . . .	6	1,800	2,200	15,500 (*)
	Médecins . . . . .	27	700	2,800	40,000 »
	— adjoints . . . . .	5	1,800	2,200	9,500 »
	— aliénistes . . . . .	2	2,000	3,000	5,800 »
	Pharmaciens . . . . .	5	2,500	3,500	9,500 »
	Instituteurs . . . . .	18	1,800	2,800	43,200 »
	— adjoints . . . . .	4	1,800	2,200	9,100 (*)
					A REPORTER. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,290,000	4,284,000	6,000	»	4,285,400	4,867,700 30	
900,000	820,000	80,000	»	895,000	817,821 55	
350,000	331,700	»	1,700	336,700	517,066 25	
52,000	52,000	»	»	52,000	52,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	5,565 90	
5,577,000	5,492,700	86,000	1,700	5,592,100	6,059,955 78	
AUGMENTATION. . fr.		84,500				
1,210,000	1,210,000	»	»	1,272,960	1,208,298 48	
215,000	215,000	»	»	215,000	225,063 62	
57,000	56,000	1,000	»	55,100	31,476 47	
20,000	18,000	2,000	»	23,200	16,329 15	
1,482,000	1,479,000	3,000	»	1,546,260	1,481,167 72	

(\*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
					REPORT. . . . . fr.	
		<i>Personnel (suite).</i>				
		Comptables des prisons de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	6	3,000	5,500	22,600 (*)
		Commis de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	25	2,600	5,000	74,700 (*)
		— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	30	1,600	2,000	63,100 (*)
		— de 2 <sup>e</sup> — (comptables). . . . .	26	1,900	2,500	64,000 (*)
		— de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	15	1,500	1,500	17,000 »
		Surnuméraires et aides-commis. . . . .	10	300	600	4,800 »
		Magasiniers . . . . .	4	1,600	2,000	6,800 »
		Surveillantes religieuses . . . . .	87	700	800	61,600 »
		— laïques . . . . .	3	1,000	1,000	5,000 »
		Chefs-surveillants . . . . .	18	2,000	2,600	42,100 (*)
		Surveillants de 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> classe y compris l'augmen- tation spéciale de cent francs aux surveillants de 4 <sup>e</sup> classe . . . . .	462	1,400	1,600	704,400 »
		Aides-surveillants (École) . . . . .	24	1,100	1,100	26,400 »
		Surveillants des travaux . . . . .	12	1,800	2,500	31,500 (*)
		Commissionnaires et barbiers . . . . .	6	125	1,000	5,900 »
		Maître de musique. . . . .	1	600	600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes . . . . .	61	40	400	9,200 »
		Aumôniers protestants et israélites . . . . .	35	240	500	9,300 »
		Chevrons aux surveillants (860) . . . . .	»	50	500	45,000 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.). . . . .	»	»	»	1,200 »
		Gratifications annuelles à certains commis et sur- veillants . . . . .	»	»	»	9,200 »
		Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants et création de nouvelles places par suite de l'occupation de la prison cellu- laire de Forest . . . . .	7	»	»	28,000 »
48	»	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés . . . . .				
49	»	Frais d'impression et de bureau . . . . .				
50	»	Patronage des condamnés libérés . . . . .				
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles . . . . .				
		<b>TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . . fr.</b>				

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,482,000	1,479,000	3,000	D	1,546,260	1,481,167 72	
1,597,000	1,575,000	24,000	•	1,511,000	1,476,770 33	(*) L'écart existant entre ce chiffre et la somme des traitements portés au maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'article 69 du règlement général des prisons.
50,200	50,200	•	•	30,200	50,053 33	
20,000	20,000	•	•	30,910	24,500 •	
45,000	40,000	5,000	•	55,000	55,000 •	
175,000	175,000	•	•	175,000	178,545 73	
3,349,200	3,317,200	32,000	•	3,328,370	3,320,017 11	
AUGMENTATION. . fr.		32,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>FRAIS DE POLICE.</b>		
52	•	Mesures de sûreté publique. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . . fr.
<b>CHAPITRE XI.</b>		
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.</b>		
53	•	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département . . . . .
54	•	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1910 et aux exercices clos.) ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
55	•	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1910 et aux exercices clos.) ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
56	•	Secours à des ministres des cultes . . . . .
Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :		
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles. fr. 12,000 »
57	b.	Aux employés de l'Administration centrale et des établissements ressortissant au Département, ou à leurs veuves et familles . . . . . 7,000 »
	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles . . . . . 6,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles . . . . . 6,000 »
58	•	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	60,000	»	»	60,000 »	60,000 »	
60,000	40,000	20,000	»	53,200 55	43,789 26	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	23,023 42	
16,000	16,000	»	»	16,000 »	19,255 25	
30,000	30,000	»	»	30,000 »	30,000 »	
31,000	31,000	»	»	31,000 »	29,481 »	
10,000	10,000	»	»	10,000 »	8,864 50	
167,000	147,000	20,000	»	160,200 53	154,590 45	
AUGMENTATION. . fr.		20,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE XII.</b>		
<b>DÉPENSES DIVERSES ET DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
59	»	Subsides à des revues scientifiques relatives au droit; achat de livres destinés aux tribunaux; dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XII. . . . . fr.
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE XIII.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Travaux de construction et de parachèvement . . . . .
61	»	Travaux d'agrandissement et d'amélioration aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains. — Matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel. . . . .
62	»	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement . . . . .
63	»	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse de Saint-Martin, à Arlon . . . . .
64	»	Église des SS. Pierre et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges. — Construction des clochers de l'église . . . . .
65	»	Subside à la commune de Watermael-Boitsfort pour la construction de l'église de Boitsfort . . . . .
66	»	Construction d'une maison de refuge pour femmes . . . . .
67	»	Asile d'aliénés de l'État à Tournai. — Construction d'une section pour aliénés criminels . . . . .
»	»	École de bienfaisance de Ruysselede. — Travaux de transformation et matériel en vue de la réorganisation de l'enseignement professionnel. ( <i>Pour mémoire.</i> ) (1) . . . . .
68	»	École de bienfaisance de Saint-Hubert. — Travaux de transformation ensuite du déplacement de la ferme. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,000	14,000	3,000	»	19,000	8,955 80	
17,000	14,000	3,000	»	19,000	8,955 80	
AUGMENTATION . . fr.		3,000				
220,000	225,000	»	5,000	563,200	345,592 79	
270,000	270,000	»	»	580,641	161,965 53	
600,000	200,000	400,000	»	700,000	216,186 72	
600,000	100,000	500,000	»	200,000	141,872 80	
50,000	50,000	»	»	95,000	49,406 95	
110,000	100,000	10,000	»	»	»	
200,000	»	200,000	»	200,091	167,479 96	
50,000	»	50,000	»	»	»	
»	»	»	»	»	34,344 80	(1) Les dépenses restant à faire pour cet objet seront prélevées sur le crédit général prévu à l'article 61.
»	»	»	»	»	82,540 27	
2,080,000	925,000	1,160,000	5,000	1,938,932	1,197,389 82	
AUGMENTATION . . fr		1,155,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Recapitulation</i>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Ordre judiciaire . . . . .
III.	Justice militaire . . . . .
IV.	Frais de justice . . . . .
V.	Palais de justice . . . . .
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys. . . . .
VII.	Cultes . . . . .
VIII.	Bienfaisance . . . . .
IX.	Prisons . . . . .
X.	Frais de police . . . . .
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours . . . . .
XII.	Dépenses diverses et dépenses imprévues. . . . .
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
XIII.	Services divers . . . . .
ENSEMBLE. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
793,000	785,000	10,000		775,200	732,645 81	
7,694,200	7,623,200	71,000		7,529,200	7,400,354 07	
158,500	158,500			158,000	151,452 69	
2,446,000	2,446,000			2,446,000	2,698,261 85	
80,000	80,000			80,000	54,520 48	
470,000	467,000	3,000		496,300	435,218 58	
7,404,000	7,416,600		12,600	7,308,400	7,250,207 13	
5,577,000	5,492,700	84,300		5,592,100	6,059,955 78	
3,349,200	3,317,200	32,000		3,328,570	3,226,017 11	
60,000	60,000			60,000	60,000	
167,000	147,000	20,000		160,200	154,390 45	
17,000	14,000	3,000		19,000	8,955 80	
2,080,000	925,000	1,155,000		1,958,932	1,197,389 82	
30,265,900	28,900,200	1,365,700	12,600	29,889,702 53	29,406,565 35	
AUGMENTATION . . . fr.		1,365,700				